

El presente anuncio en el sitio web de TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:245011-2011:TEXT:ES:HTML>

**F-Arcachon: Delegación del servicio público de saneamiento colectivo de aguas usadas en los 10 municipios del Sindicato Intercomunal de la Bahía de Arcachon 2011/S 147-245011**

**Département de publication: 33**

**Convention de délégation de service public**

**Annonce No 11-172819**

**Section I: Autorité délégante et adresse**

**I.1) Nom et adresse:**

SI du Bassin d'Arcachon, 16 allée Corrigan, CS 40002, à l'attention de M. le président, 33311 Arcachon Cedex, FRANCE. Tél. +05-57-52-74-74. E-mail: [commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr). Télécopieur: +05-57-52-74-75.

Adresse générale de l'autorité délégante: <http://www.siba-bassin-arcachon.fr>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:**

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon Cedex, FRANCE.

**I.2) Nature de l'autorité délégante:**

Autre: Syndicat mixte.

**Section II: Objet de la délégation de service public**

**II.1) Intitulé de la délégation de service public:**

Délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées sur les 10 communes du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon.

**II.2) Texte en application duquel la convention est conclue:**

Articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

**II.3) Objet de la délégation:**

Délégation par affermage de la gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées du SIBA regroupant les communes d'Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap-Ferret.

Domaine de la délégation: assainissement.

Durée de la délégation: 8 ans.

Autres précisions:

la convention prendra effet le 1.1.2013.

Une offre correspondant à une durée de 12 ans, qui est une option, devra obligatoirement être présentée par les candidats.

Lieu principal d'exécution de la délégation: Bassin d'Arcachon, département de la Gironde (33).

**II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention:**

Exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées sur les 10 communes du SIBA. Le délégataire devra assurer la gestion du service qui inclut notamment:

- l'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers: stations de pompage, déversoirs d'orage, réseaux séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration et ouvrages particuliers (bassin de rétention et émissaire en mer),
- la conduite des relations avec les usagers du service,
- la fourniture régulière et sur demande à la collectivité de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil de la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service. L'assiette annuelle de facturation est estimée à 7 229 137 m<sup>3</sup>, issue des relevés d'eau potable facturés.

II.5) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**  
90480000, 45232410, 39350000.

### **Section III: Conditions de participation**

III.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

- Lettre de candidature précisant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement et sa forme,
- pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire, si le candidat est en redressement judiciaire: copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- justificatifs que le candidat a bien satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales (certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ou déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, concernant les seuls impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat) dans les conditions définies par l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997 complété par l'arrêté du 31.1.2003 pris pour son application,
- attestation sur l'honneur que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par les articles L.5212-1 à L.5212-5 du Code du travail,
- déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC 6),
- attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L.8221-1 et L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-11, L.5221-8, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail ou de toute condamnation pour des infractions similaires,
- éléments juridiques relatifs à la structure du candidat: forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux,
- justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K Bis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

III.2) **Capacité économique et financière:**

Fourniture obligatoire de pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat, ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public en garantissant l'égalité des usagers devant le service public.

III.3) **Capacité technique et professionnelle:**

- Fourniture obligatoire de pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat, ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public en garantissant l'égalité des usagers devant le service public,
- références de moins de 5 ans du candidat en matière d'exploitation et de gestion d'un service public aux caractéristiques similaires en nature et en importance à celui faisant l'objet du présent avis (collectivités concernées, type de contrat, etc.).

#### **Section IV: Procédure**

**IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité:**

DSP2013.

**IV.2) Modalités de présentation des candidatures:**

Les dossiers, rédigés en langue française, doivent être adressés sous double enveloppe par pli recommandé avec accusé réception ou déposés contre récépissé au secrétariat du Syndicat aux jours et heures d'ouverture.

- L'enveloppe extérieure sera adressée à M. le président,

- les 2 enveloppes intérieures porteront les mentions «Candidature pour la gestion en affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon — Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des candidatures» et «Offre pour la gestion en affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon — Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres».

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées: Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon Cedex, FRANCE. Télécopieur +05-57-52-74-75.

**IV.3) Condition de délai:**

Date limite de réception des candidatures: 14.11.2011 (12:30).

Si elle n'est pas prévue dans le règlement de la consultation, date limite de réception des offres: 14.11.2011 (12:30).

**IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures:**

Français.

**IV.5) Critères de sélection des offres:**

Les critères de jugement des offres prendront en considération: la valeur technique de l'offre, les aspects financiers, la qualité du service et la transparence de la gestion. Le détail en est donné dans le règlement de consultation.

#### **Section V: Renseignements complémentaires**

**V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds de l'Union européenne:**  
Non.

**V.2) Autres informations:**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la production de l'ensemble des justificatifs susvisés est exigée en cas de groupement d'entreprises pour chacun des membres du groupement. Les formulaires DC1 et DC2, version 2010 et NOTI 1 et 2, peuvent être utilisés comme support; ils sont publiés sur le site internet du Ministère de l'économie et des finances: [http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches\\_publics/formulaires/index.htm](http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm)

Pour chaque document demandé, un document d'effet équivalent peut être produit.

Durée de base: 8 ans à compter du 1.1.2013. Une offre correspondant à une durée de 12 ans, qui est une option, devra également obligatoirement être présentée. Pour chacune de ces 2 durées, 2 options distinctes portant sur des îlots concessifs (l'une pour la mise à niveau de la sécurité des 400 postes de pompage et l'autre pour la création d'un circuit de visite sur l'une des STEP) seront également obligatoirement à présenter. Une

visite des ouvrages est organisée le 22.8.2011 (9:00) au départ du siège du SIBA, les modalités d'organisation sont détaillées dans le règlement de consultation.

Les pièces relatives à la procédure sont à télécharger sur le site institutionnel du SIBA, rubrique «Marchés publics et appels d'offres»: <http://www.siba-bassin-arcachon.fr/>

Elles comprennent: le présent avis de publicité, le règlement de consultation et ses pièces annexes et le projet de contrat. Sur demande écrite, elles peuvent être adressées aussi sur CD-Rom par voie postale.

V.3) **Procédures de recours**

V.3.1) **Instance chargée des procédures de recours:**

Tribunal administratif, 9 rue Tastet, BP 947, 33063 Bordeaux, FRANCE. E-mail: [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr).  
Tél. +05-56-99-38-00. Télécopieur +05-56-24-39-03.

V.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

Tribunal administratif, 9 rue Tastet, BP 947, 33063 Bordeaux, FRANCE. Tél. +05-56-99-38-00.

V.4) **Date d'envoi du présent avis:**

22.7.2011.